

Cette information s'applique seulement à contracter 25-30 du Programme de revenu résidentiel CHIP. Consultez vos documents hypothécaires pour savoir quel est votre contrat.

Les frais de remboursement anticipé et votre Programme de revenu résidentiel CHIP

Vous pouvez décider de rembourser votre Programme de revenu résidentiel CHIP plus tôt. Dans ce cas, des frais de remboursement anticipé pourraient s'appliquer.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

1. Si vous effectuez un remboursement anticipé sur votre Programme de revenu résidentiel CHIP dans les cinq ans après avoir reçu les fonds, vous devez rembourser le montant total dû.
2. Le montant du remboursement anticipé sera d'abord appliqué aux éléments suivants, dans cet ordre : les intérêts sur les frais pour défaut de paiement, les frais pour défaut de paiement et les intérêts accumulés. Aucuns frais de remboursement anticipé ne s'appliquent à ces éléments.
3. Aucuns frais de remboursement anticipé ne s'appliquent si vous avez reçu les fonds du Programme de revenu résidentiel CHIP il y a plus de dix ans.

NOS TERMES ET DÉFINITIONS

Le **prêt hypothécaire à taux d'intérêt fixe** comporte un taux d'intérêt qui ne change pas jusqu'à la prochaine date de révision de votre taux d'intérêt.

Le **prêt hypothécaire à taux d'intérêt variable** comporte un taux d'intérêt qui peut changer en tout temps. Les **fonds** désignent l'argent que vous avez reçu dans le cadre du Programme CHIP.

La **durée du taux d'intérêt** est la période pendant laquelle votre taux d'intérêt actuel sera en vigueur.

La **date de révision du taux d'intérêt** est la date à laquelle le taux d'intérêt applicable à votre Programme CHIP est révisé. C'est la date à laquelle une nouvelle durée du taux d'intérêt entre en vigueur étant donné que la durée du taux d'intérêt précédente a pris fin. Toutefois, il n'y a pas de date de révision du taux d'intérêt pour un prêt hypothécaire à taux variable, puisqu'un tel taux peut changer en tout temps.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ET FEUILLES DE CALCUL

Les trois exemples qui suivent vous aideront à comprendre comment les frais de remboursement anticipé sont calculés. Servez-vous-en comme guide pour vous aider à remplir la feuille de calcul qui correspond le mieux à votre situation.

Avant de commencer, prenez note des points suivants :

- Il est préférable d'avoir vos documents du Programme de revenu résidentiel CHIP sous la main pour les consulter.
- Les frais de remboursement anticipé ne s'appliquent qu'au remboursement des fonds. Ils ne s'appliquent pas au paiement des frais pour défaut de paiement ou des intérêts accumulés.

FOIRE AUX QUESTIONS

PUIS-JE REMBOURSER PLUS TÔT SANS ENCOURIR LES FRAIS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ?

Oui, dans les cas suivants :

1. a) Votre paiement est effectué entre la 3^e et 10^e année après la date où toute somme fut initialement reçue; et
b) vous avez un taux d'intérêt fixe et
c) le paiement est effectué dans les trente jours précédant la date de révision de votre taux d'intérêt;
2. Votre paiement est effectué en tout temps après le dixième anniversaire de toute somme initialement reçue;
3. Votre Programme de revenu résidentiel CHIP devient exigible en raison du décès de l'un des emprunteurs ou des deux emprunteurs.

PUIS-JE RÉDUIRE MES FRAIS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ?

Oui, les frais de remboursement anticipé sont réduits de 50 % lorsque vous (ou le dernier emprunteur, lorsque plus d'un emprunteur vit dans la maison) déménagez dans un établissement de soins de longue durée ou une maison de retraite.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais en cas de remboursement anticipé, rendez-vous sur le site Web de **l'Agence de la consommation en matière financière du Canada**.

Remboursement anticipé dans les trois ans suivant la réception de la somme initiale :

Dans cet exemple, Suzanne et Paul ont opté pour une durée du taux d'intérêt fixe de cinq ans. Au moment du remboursement anticipé, leur taux d'intérêt est de 5,79%¹. Ils ont adhéré au Programme de revenu résidentiel CHIP il y a plus de deux ans, mais moins de trois ans. Suzanne et Paul ont reçu 150,000 \$ au total*. Leurs frais de remboursement anticipé sont calculés de la façon suivante :

Étape 1 :	150,000 \$	(A)	Le montant du remboursement anticipé de Suzanne et Paul
Étape 2 :	0.0579	(B)	Leur taux d'intérêt au moment où ils prévoient faire le remboursement anticipé, entré sous forme décimale (c.-à-d. 5,79 % = 0,0579) ¹
Étape 3 :	8,685 \$	(C)	$A \times B = C$
Étape 4 :	723.75 \$	(D)	$C \div 12 = D$
Étape 5 :	4	(E)	Nombre de mois (M) tiré du tableau ci-dessous
Étape 6 :	2,895 \$	(F)	$D \times E = F$ Ce sont les frais de remboursement anticipé de Suzanne et Paul.

* Si vous effectuez un remboursement anticipé sur votre Programme de revenu résidentiel CHIP dans les cinq ans après avoir reçu les fonds, vous devez rembourser le montant total dû.

La valeur « M » dans ce calcul est déterminée de la façon suivante :	
Durée écoulée depuis que vous avez reçu les fonds de votre Programme de revenu résidentiel CHIP	« M » (nombre de mois)
Un an ou moins	11
Plus de un an et moins de ou égal à deux ans	8
Plus de deux ans et moins de ou égal à trois ans	4

Feuille de calcul

Avant de commencer, vous devez savoir :

Quel sera votre taux d'intérêt le jour du paiement. Utilisez votre taux d'intérêt actuel.

OU

Si la date de révision de votre taux d'intérêt approche et que vous envisagez de faire un remboursement anticipé après cette date, vous pouvez utiliser nos taux affichés actuels pour estimer votre nouveau taux. [Cliquez ici](#) pour consulter nos taux.

Directives : Entrez vos renseignements dans les champs et suivez les étapes pour calculer vos frais de remboursement anticipé.

Étape 1 :		(A)	Le montant de votre remboursement anticipé en dollars
Étape 2 :		(B)	Votre taux d'intérêt au moment où vous prévoyez faire le remboursement anticipé, entré sous forme décimale (ex. : 4,99 % = 0,0499)
Étape 3 :		(C)	$A \times B = C$
Étape 4 :		(D)	$C \div 12 = D$
Étape 5 :		(E)	Entrez le nombre de mois (M) tiré du tableau ci-dessous.
Étape 6 :		(F)	$D \times E = F$ Vos frais de remboursement anticipé.

¹ Au 18 novembre, 2013

Remboursement anticipé entre la 3^e et 10^e année suivant la réception de la somme initiale : taux d'intérêt variable

Dans cet exemple, Kim et Luc ont opté pour un taux d'intérêt variable. Au moment du remboursement anticipé, leur taux d'intérêt est de 4,99 %. Ils ont reçu les fonds de leur Programme de revenu résidentiel CHIP il y a plus de trois ans, mais moins de dix ans. Kim et Luc ont reçu 75 000 \$ au total*. Leurs frais de remboursement anticipé sont calculés de la façon suivante :

Étape 1 :	75.000 \$	(A)	Le montant du remboursement anticipé de Kim et Luc
Étape 2 :	0.0499	(B)	Le taux d'intérêt de Kim et Luc au moment où ils prévoient faire le remboursement anticipé, entré sous forme décimale (c.-à-d. 4,99 % = .0499)
Étape 3 :	3,742.50 \$	(C)	$A \times B = C$
Étape 4 :	311.88 \$	(D)	$C \div 12 = D$
Étape 5 :	935.63 \$	(E)	$D \times 3 = E$ Ce sont les frais de remboursement anticipé de Kim et Luc.

* Si vous effectuez un remboursement anticipé sur votre Programme de revenu résidentiel CHIP dans les cinq ans après avoir reçu les fonds, vous devez rembourser le montant total dû.

Feuille de calcul

Avant de commencer vous devez connaître votre taux d'intérêt variable actuel. Pour le trouver, [cliquez ici](#).

Directives : Entrez vos renseignements dans les champs et suivez les étapes pour calculer vos frais de remboursement anticipé.

Étape 1 :		(A)	Le montant de votre remboursement anticipé en dollars
Étape 2 :		(B)	Votre taux d'intérêt entré sous forme décimale (ex. : 4,99 % = 0,0499)
Étape 3 :		(C)	$A \times B = C$
Étape 4 :		(D)	$C \div 12 = D$
Étape 5 :		(E)	$D \times 3 = E$ Ce sont vos frais de remboursement anticipé.

Païement anticipé entre la 3^e et 10^e année suivant la réception de la somme initiale : taux d'intérêt fixe

Dans cet exemple, Geneviève et Pierre ont opté pour un taux d'intérêt fixe d'une durée de cinq ans. Au moment du remboursement anticipé, leur taux d'intérêt est de 8,25 %¹. Ils ont reçu les fonds de leur Programme de revenu résidentiel CHIP il y a plus de trois ans, mais moins de dix ans et leur prochaine date de révision du taux d'intérêt est dans 405 jours. Geneviève et Pierre ont reçu 50 000 \$ au total*. Leurs frais de remboursement anticipé sont calculés de la façon suivante :

Partie A Les intérêts de Geneviève et Pierre pour trois mois			
Étape 1 :	50,000 \$	(A)	Le montant du remboursement anticipé de Geneviève et Pierre
Étape 2 :	0.0825	(B)	Leur taux d'intérêt au moment où ils prévoient faire le remboursement anticipé, entré sous forme décimale (c.-à-d. 8,25 % = .0825) ¹
Étape 3 :	4,125 \$	(C)	$A \times B = C$
Étape 4 :	343.75 \$	(D)	$C \div 12 = D$
Étape 5 :	1,031.25 \$	(E)	$D \times 3 = E$ Ce sont les intérêts de Geneviève et Pierre pour trois mois.

* Si vous effectuez un remboursement anticipé sur votre Programme de revenu résidentiel CHIP dans les cinq ans après avoir reçu les fonds, vous devez rembourser le montant total dû.

Partie B Le différentiel de taux d'intérêt de Geneviève et Pierre			
Étape 1 :	0.0825	(A)	Leur taux d'intérêt au moment où ils prévoient faire le remboursement anticipé, entré sous forme décimale (c.-à-d. 8,25 % = .0825) ¹
Étape 2 :	0.0579	(B)	Le taux d'intérêt actuel applicable à un nouveau Programme de revenu résidentiel CHIP ayant la même durée du taux d'intérêt que celui de Geneviève et Pierre, entré sous forme décimale. ²
Étape 3 :	0.0246	(C)	$A - B = C$
Étape 4 :	50,000 \$	(D)	Le montant de leur remboursement anticipé
Étape 5 :	1,230 \$	(E)	$C \times D = E$
Étape 6 :	138	(F)	Le nombre de jours avant leur prochaine date de révision du taux d'intérêt ³
Étape 7 :	0.378	(G)	$F \div 365 = G$
Étape 8 :	464.94\$	(H)	$E \times G = H$ C'est le différentiel de taux d'intérêt de Geneviève et Pierre.

Partie C Comparaison du paiement des intérêts pour trois mois de Geneviève et Pierre et de leur différentiel de taux d'intérêt			
Étape 1 :	1,031.25 \$	(A)	Leurs intérêts pour trois mois (partie A, étape 5)
Étape 2 :	464.94\$	(B)	Leur différentiel de taux d'intérêt (partie B, étape 8)
Le montant le plus élevé entre (A) et (B) étant (B), les frais de paiement anticipé de Geneviève et Pierre sont de 1,531.23 \$.			

¹ Au 19 mars 2009

² Au 19 novembre 2013

³ 5 avril 2014

Hypothèses utilisées (imprimer sous forme de notes de bas de page). La demande d'adhésion au programme CHIP est datée du 19 février 2009. Fonds reçus le 19 mars 2009 à un taux de 8,25 %. La prochaine date de révision estimée est le 5 avril 2014. La date du jour pour cet exemple est le 19 novembre 2013.

Feuille de calcul

Vos frais de remboursement anticipé correspondent au plus élevé des deux montants suivants : les intérêts pour trois mois sur les fonds que vous remboursez ou le différentiel de taux d'intérêt. Cependant, si vous effectuez votre remboursement dans les trente jours précédant la date de révision de votre taux d'intérêt, vous n'avez aucuns frais de remboursement anticipé à payer.

Avant de commencer, vous devez savoir :

Quel sera votre taux d'intérêt le jour du paiement. Utilisez votre taux d'intérêt actuel.

OU

Si la date de révision de votre taux d'intérêt approche et que vous envisagez de faire un remboursement anticipé après cette date, vous pouvez utiliser nos taux affichés actuels pour estimer votre nouveaux taux. [Cliquex ici](#) pour consulter nos taux.

Le taux d'intérêt actuel applicable à un nouveau Programme de revenu résidentiel CHIP ayant la même durée de taux d'intérêt que le vôtre. Pour le trouver, cliquez ici.

Directives : Entrez vos renseignements dans les champs et suivez les étapes pour calculer vos frais de remboursement anticipé.

Partie A : Les intérêts pour trois mois sur les fonds que vous remboursez			
Étape 1 :		(A)	Le montant de votre remboursement anticipé en dollars
Étape 2 :		(B)	Votre taux d'intérêt au moment où vous prévoyez faire le remboursement anticipé ¹ , entré sous forme décimale (ex. : 5,49 % = .0549)
Étape 3 :		(C)	$A \times B = C$
Étape 4 :		(D)	$C \div 12 = D$
Étape 5 :		(E)	$D \times 3 = E$ Ce sont les intérêts pour trois mois sur les fonds que vous remboursez.

Partie B : Votre différentiel de taux d'intérêt			
Étape 1 :		(A)	Votre taux d'intérêt au moment où vous prévoyez faire le remboursement anticipé, entré sous forme décimale (ex. : 5,49 % = .0549)
Étape 2 :		(B)	Le taux d'intérêt actuel applicable à un nouveau Programme de revenu résidentiel CHIP ayant la même durée du taux d'intérêt que le vôtre.
Étape 3 :		(C)	$A - B = C$
Étape 4 :		(D)	Le montant de votre remboursement anticipé en dollars
Étape 5 :		(E)	$C \times D = E$
Étape 6 :		(F)	Le nombre de jours avant votre prochaine date de révision du taux d'intérêt
Étape 7 :		(G)	$F \div 365 = G$
Étape 8 :		(H)	$E \times G = H$ C'est votre différentiel de taux d'intérêt.

Partie C : Comparez les intérêts que vous versez pour trois mois et votre différentiel de taux d'intérêt			
Étape 1 :		(A)	Vos intérêts pour trois mois (partie A, étape 5)
Étape 2 :		(B)	Votre différentiel de taux d'intérêt (partie B, étape 8)
Le montant le plus élevé entre (A) et (B) représente vos frais de remboursement anticipé.			

Vous avez besoin d'aide ou vous avez des questions? Appelez-nous au 1 866-331-2447.